



SKI CLUB COLMAR

CHALET REFUGE AU SCHNEPFENRIED (1100 m) n° 7 Lieu-dit Schnepfenried
AFFILIE AU COMITÉ RÉGIONAL DU MASSIF DES VOSGES ET A LA FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE SKI N° CRMVS 14010

Siège social : La source au bois – Chemin des Essarts 68570 WINTZFELDEN
Siret : 778 976 704 00024 APE : 9499Z. Agrément Jeunesse et Sports N° 142-66
Site SC Colmar : www.ski-club-colmar.com

Président : André SENN

La source au bois – Chemin des Essarts

68570 WINTZFELDEN

Mail : sc.colmar@gmail.com

BOURSE AUX SKIS ST. LÉON

CONDITIONS GÉNÉRALES :

Le matériel déposé à la Bourse reste la propriété du déposant, qui est le seul responsable en cas de perte vol ou avarie.

La société organisatrice décline toute responsabilité en cas de perte, vol, ou avarie du matériel déposé

LORS DU DÉPÔT DU MATÉRIEL, DES FRAIS * DE PRISE EN CHARGE DU MATÉRIEL SONT DEMANDÉS.

- 1 €. par article dont le prix ne dépasse pas 20 €.
- 2 €. par article dont le prix va de : 21€ à 50€
- 3 €. par article dont le prix va de : 51 € à 80 €.
- 4 €. par article dont le prix va de : 81 €. à 120€.
- 5 €. par article dont le prix va de : 121 €. à 200 €
- 6 €. par article dont le prix va de : 201 €. à 300 €.
- 7 € par article dont le prix va de : 301 €. à 500 €
- 9 €. par article dont le prix dépasse : 500 €

IMPORTANT

RÈGLEMENT DES VENTES

OU

REPRISE DU MATÉRIEL INVENDU

AU PLUS TARD DIMANCHE SOIR 18 H 00.

***Cette participation aux frais d'organisation n'est pas remboursable**

COMMISSIONS SUR VENTES : 10 % sur les prix demandés par le déposant (montant arrondi à l'Euro supérieur)

L'encaissement des ventes par le déposant de matériel vendu s'effectue durant les heures de la bourse

Le matériel non vendu doit **impérativement** être repris au plus tard **dimanche soir 18h00.**

Tout matériel non récupéré après dimanche soir sera déposé au foyer Espoir de Colmar

La remise du matériel emporté vaut acceptation des conditions sus mentionnées

Attestation de déclaration de vente de la Mairie de Colmar.

(A.S./2016)